

Affaires courantes

égard, les États-unis réduisent leur redevance pour les formalités relatives aux marchandises selon l'échéancier prévu, et l'auront entièrement éliminée au 1^{er} janvier 1994. L'élimination de cette redevance est l'une des grandes réalisations de l'ALE. On juge qu'elle fera épargner environ 400 millions de dollars aux exportateurs canadiens sur la période 1990-1994, et un autre 200 millions de dollars dans chacune des années suivantes.

Question n^o 202—**M. Bellemare:**

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services, a) à combien s'élève l'argent recueilli par le gouvernement du 1^{er} janvier au 31 décembre 1991 ou à la date à laquelle on répondra à cette question, selon la date la plus rapprochée, b) quelle partie des fonds recueillis au cours de cette période a été appliquée à la réduction de la dette nationale?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): En ce qui concerne la taxe sur les produits et services:

a) Les revenus nets de la TPS perçus au cours de la période qui s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 mars 1991 (exercice 1990-1991) s'élèvent à 2 573 milliards de dollars.

Les revenus nets de la TPS perçus au cours de la période qui s'échelonne du 1^{er} avril au 30 novembre 1991 (exercice 1991-1992) s'élèvent à 9,603 milliards de dollars. (Gouvernement du Canada: Résultats financiers, novembre 1991, publiés par le ministère des Finances. Ces résultats représentent les derniers chiffres publiés.)

b) Le Projet de loi sur le compte de services et de réduction de la dette (C-21) dont il est présentement question au Comité des finances (Chambre des communes) voit à la constitution du compte de service et de réduction de la dette. Les revenus de la TPS nets des remboursements et des crédits, les produits nets réalisés suite à la vente des sociétés de la Couronne et les fonds offerts à la Couronne que l'on destinera à la réduction de la dette seront portés au compte de service et de réduction de la dette. Les revenus portés à ce compte serviront uniquement à payer les intérêts sur la dette publique et, en définitive, à payer la dette publique elle-même.

Question n^o 205—**M. Bellemare:**

En ce qui concerne la taxe sur les ventes des fabricants, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1990, a) combien d'argent le gouvernement a-t-il recueilli?, b) à combien s'élève le total des coûts liés à l'administration de cette taxe?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): En ce qui concerne la taxe sur les ventes des fabricants:

a) Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1990, la taxe de vente fédérale nette qui a été perçue s'élevait à 17,3 milliards de dollars.

b) Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1990, les coûts liés à l'administration de cette taxe s'élevaient à 66,9 millions de dollars.

[Traduction]

M. le Président: Le gouvernement répond aux questions que vient d'énumérer le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai donné préavis d'une demande de débat d'urgence. Je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter d'une question urgente, à savoir les mesures que le gouvernement doit prendre immédiatement pour protéger les offices de gestion de l'offre du Canada. Les négociations du GATT, à Genève, font peser de sérieuses menaces sur ces offices. Je demande entre autres que le gouvernement s'attaque à la crise que traversent l'industrie agro-alimentaire et les exploitations agricoles familiales au Canada.